



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Developpement des regions

Question écrite n° 40833

### Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur une situation de transition de la mission interministerielle du pôle européen de développement qui perdure exagérément. Lors de la visite de M. le ministre à Longwy le 13 juin 1996, l'engagement ferme du Gouvernement en faveur du pôle européen de développement a été rappelé. Il est assuré par le décret du 25 janvier 1996 qui prolonge la mission interministerielle jusqu'au 31 décembre 1998. L'objectif des 5 500 emplois n'est en effet atteint qu'à moitié. Or l'activité de la mission est paralysée par l'absence d'un directeur. A ce jour, M. le préfet de région de la Lorraine, qui est également président de la mission interministerielle du pôle européen de développement, n'a pas procédé à son remplacement. Cette situation ne peut se prolonger sans dommage. Par ailleurs, afin de rendre possible l'objectif de 5 500 emplois, de nouvelles plates-formes industrielles doivent être aménagées. Une étude de 750 000 francs est prévue, 30 MF sont par ailleurs inscrits au programme de la mission interministerielle pour assurer l'aménagement de zone lui-même. Les financements font largement appel aux crédits européens, ils sont inscrits dans la programmation Objectif 2 1994-1996. Si les travaux n'ont pas été engagés au 31 décembre de cette année, les financements européens seront remis en cause. Pour respecter cette échéance, l'étude doit débuter sans retard. Un tiers de son financement est fourni par une subvention du FNAT. Le préfet de région, dument alerté, diffère, sans que ses motifs soient connus, la signature de l'arrêté d'engagement. En conséquence, il demande si la volonté affichée du Gouvernement de continuer à apporter un soutien au redevelopment du bassin de Longwy ne menace pas d'être contredit par des décisions ou des retards, qui rendraient la perspective d'atteindre les objectifs au 31 décembre 1998 illusoire.

### Texte de la réponse

Conformément au décret du 25 janvier 1996 qui prolonge la mission interministerielle du pôle européen de développement, le soutien de l'Etat est acquis jusqu'à la fin du programme, soit jusqu'au 31 décembre 1998. Dans ce cadre, au mois de juillet dernier, la Datar a délégué au préfet de région 12 millions de francs correspondant à des crédits d'investissement et 4 millions de francs correspondant à des crédits de fonctionnement. De plus, des assurances ont été obtenues de la Commission européenne en ce qui concerne une nouvelle enveloppe de crédits, au titre de l'objectif 2 pour la période 1997-1999. Ces crédits devraient permettre d'améliorer prioritairement les soutiens aux entreprises qui s'implantent et se développent. Afin de pouvoir procéder au remplacement du directeur de la mission, le préfet de région a reçu plusieurs candidatures qu'il examine en coordination avec la Datar. Ainsi, le pôle européen de développement de Longwy qui compte déjà à son actif la création de 3 000 emplois devrait réunir les conditions nécessaires à l'émergence de nouvelles activités, avec l'appui de la Commission européenne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Durieux Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40833

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire, ville et intégration

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 juillet 1996, page 3602

**Réponse publiée le :** 2 septembre 1996, page 4696